

L'Écho de Torcé



N° 6 - 2^{ème} trimestre 2019

Etat-civil

Etat-civil 2018 :

Naissances	Mariages	Décès
26	5	12

Etat-civil cumulé depuis le 1^{er} janvier 2019 :

Naissances	Mariages	Décès
4	0	1

Naissances :

- 17 décembre 2018 - Céleste TOUCHAIS Le Friche Blanc
- 30 janvier 2019 - Louise BRUNET 5 rue du Bois de Vassé
- 10 février 2019 - Jeanne TCHA Mon Idée
- 24 février 2019 - Lana GAROT 10 rue Emile Zola

Décès :

- 04 mars 2019 - Marie-Madeleine GODELOUP 86 ans La Guilmarais - Vitré

NB : Ne figurent sur ce document que les noms dont les familles ont expressément donné leur accord.

Informations pratiques

Rappel : les tondeuses et autres matériels (débroussailleuses, pompes à pression...) bruyants sont interdits le dimanche toute la journée mais sont éventuellement tolérés les jours fériés qui tombent sur un jour de semaine.



N'ATTENDEZ PLUS QU'IL RAMASSE
À VOTRE PLACE!



Il devient (trop) fréquent de retrouver des déjections canines sur les trottoirs : les propriétaires de chien sont priés de ramasser les « crottes » de leur « toutou » afin de respecter la circulation de chacun.

Frelons asiatiques

Le printemps est arrivé, il faut donc penser à installer les pièges à frelons qui permettront la capture des reines de frelons asiatiques. Vous pouvez retrouver la méthode pour les fabriquer sur le site internet de la mairie.

Révision des tarifs municipaux

Location salle polyvalente (tarifs applicables à compter du 1er mai 2019) :

Type de manifestation	Tarifs sans chauffage	Tarifs avec chauffage
Vin d'honneur	50,00 €	60,00 €
Soirée (ou uniquement le midi)	100,00 €	115,00 €
Journée (2 repas)	200,00 €	215,00 €
2 ^{ème} journée	90,00 €	105,00 €
Réveillon	/	200,00 €
Mise à disposition de la salle la veille pour préparatif	20,00 €	
Caution	300,00 €	
Forfait pour appareils électriques non éteints	50,00 €	
Pénalité pour ménage non conforme	50,00 €	
Gratuité pour le verre de l'amitié suite aux sépultures ainsi que pour la journée des classes, les noces d'or et de diamant		
Location matériel	Tarifs	Caution
Percolateur	5,00 €	50,00 €
Vidéoprojecteur	Gratuit	300,00 €

Location maison des associations (tarifs applicables à compter du 1er mai 2019) :

Type de manifestation	Tarifs du 01/05 au 31/10	Tarifs du 01/11 au 30/04
Vin d'honneur	20,00 €	30,00 €
1 repas	60,00 €	75,00 €
2 repas	90,00 €	105,00 €
Réveillon	/	140,00 €
Caution	250,00 €	
Forfait pour appareils électriques non éteints	50,00 €	
Pénalité pour ménage non conforme	50,00 €	
Gratuité pour le verre de l'amitié suite aux sépultures ainsi que pour la journée des classes, les noces d'or et de diamant		

Photocopies demandées par les associations communales (tarif applicable à compter du 1er avril 2019) :

En raison du nombre important de photocopies couleur effectuées par les associations, le conseil municipal a décidé d'instaurer un forfait de 200 photocopies couleur gratuites par an puis d'appliquer un tarif de 0,10 € par photocopie supplémentaire. Néanmoins, les associations conservent la gratuité pour les photocopies en noir et blanc.

Rappel des tarifs photocopies demandées par les particuliers (en place depuis le 04 mars 2008) :

Noir et blanc	Couleur
A4 : 0,15 €	A4 : 0,45 €
A4 recto-verso : 0,20 €	A3 : 0,90 €
A3 : 0,30 €	
A3 recto-verso : 0,40 €	

Site internet

Un nouveau site internet de la commune de Torcé est à votre disposition sur : <https://mairie-torce.fr/>

(vous pouvez aussi écrire directement « mairie de Torcé). Même si ce nouveau site n'est pas encore totalement finalisé (des rubriques restent encore à rédiger), n'hésitez pas à prendre l'habitude d'aller le consulter régulièrement, vous y trouverez certainement des informations qui vous intéresseront et des réponses à un certain nombre de questions que vous pouvez vous poser.

Les rubriques présentes :

Accueil

Découvrir Torcé :

- présentation de la commune,
- l'histoire de la commune,
- le site de Vassé,
- les chemins de randonnée,

Vie pratique :

- les commerces présents sur la commune,
- vos droits et démarches (avec des liens pour un certain nombre de thèmes),

Vie associative, culturelle et sportive :

- les associations communales (avec des liens pour un certain nombre d'associations),

Vie communale :

- le conseil municipal,
- les services proposés,
- les événements
- les travaux en cours,

Enfance et jeunesse :

- liste des assistants maternels,
- l'espace jeux,
- le RIPAME,
- le centre de loisirs,
- l'espace loisirs itinérants,

les partenaires :

- Vitré communauté,
- le SMICTOM,
- l'Office du tourisme de Vitré,

Actualités :

- sujets divers (TNT),
- l'agenda (passé et futur).



Vous y trouverez également des photos de manifestations ou de sites communaux.

Les personnes qui ne disposent pas d'outil internet (ou pas d'ordinateur), peuvent solliciter les bénévoles de la bibliothèque pendant les permanences (dans un premier temps, il serait bon de réserver un créneau horaire soit au secrétariat de la mairie, soit directement à la bibliothèque).



Épicerie

Après quelques semaines de fermeture pour travaux, le commerce d'épicerie, bar, tabac, jeux de grattage a rouvert ses portes le vendredi 15 mars pour le plus grand bonheur des habitués.

C'est dans un espace agrandi et réaménagé que vous attend Hassina : comme prévu, le mur mitoyen entre l'épicerie et l'ancienne bibliothèque a été en partie ouvert offrant à l'activité bar une surface satisfaisante et conviviale. En permettant cet agrandissement, la municipalité a fait le pari d'une évolution croissante de ce commerce qui allie service à la population et animation du centre bourg.

Brigade numérique

Dans le cadre de la modernisation des services publics, la gendarmerie a choisi de s'engager dans une démarche de proximité numérique avec notamment, l'ouverture de la Brigade Numérique en février 2018. Disponible 7J/7 et 24h/24, cette unité nationale répond aux sollicitations des citoyens à travers une messagerie instantanée depuis le site web gendarmerie.interieur.gouv.fr et sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.



Elle réalise ainsi numériquement les fonctions de contact et d'accueil du public dévolues aux sein des brigades territoriales (hors urgences). Elle répond ainsi principalement à leurs questions, les oriente vers les téléservices existants mais recueille également les informations que les citoyens lui transmettent et effectue certains actes d'enquête.

N'attendez pas l'été pour renouveler votre carte nationale d'identité ou votre passeport

A l'approche des examens scolaires et universitaires et des vacances d'été, vous êtes très nombreux à vouloir renouveler votre carte nationale d'identité (CNI) ou votre passeport. Attention aux délais ! Anticipez votre demande auprès des mairies équipées de dispositif de recueil pour renouveler vos papiers d'identité !



Pour éviter que l'afflux des demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec vos dates de voyage ou d'examen, la préfecture d'Ille-et-Vilaine vous recommande de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

1. Vérifiez les dates d'expiration des CNI ou passeports en votre possession
2. Dans le cas où un renouvellement s'avère nécessaire, prenez rendez-vous dans l'une des mairies équipées du dispositif de recueil pour renouveler vos papiers d'identité. La liste des 33 communes équipées en Ille-et-Vilaine est disponible sur le site internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine
3. Pour accélérer la procédure, vous pouvez effectuer une pré-demande de renouvellement en ligne sur l'ANTS.

Pour rappel :

- ♦ **Votre passeport doit encore être valide six mois après votre date de retour sur le territoire français.**
- ♦ **La carte nationale d'identité est valable 15 ans depuis 2014.** En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Si votre carte d'identité était encore valide au 5 janvier 2014 et que vous étiez majeur au moment de la délivrance, elle a été automatiquement prolongée.

Vous pouvez voyager à l'étranger avec une telle carte, seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration. Pour savoir si ce pays accepte une carte d'identité valide bien que périmée, il convient de consulter la rubrique Conseils aux voyageurs du site du ministère des affaires étrangères (rubrique Entrée/Séjour : www.diplomatie.gouv.fr).

Permis de conduire : une aide de 500 € pour les apprentis



Un décret paru au Journal officiel du 4 janvier 2019 définit les modalités d'attribution de l'aide financière destinée aux apprentis engagés dans la préparation des épreuves du permis de conduire de catégorie B. Ce décret fait suite à la loi du 5 septembre 2018 relative à l'avenir professionnel.

Le montant de l'aide est fixé à 500 €, quel que soit le montant des frais engagés. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales et il n'est pas tenu compte de cette aide pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement pour le bénéfice de prestations sociales. Elle est attribuée une seule fois pour un même apprenti.

Pour en bénéficier, il faut :

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules de la catégorie B.

L'apprenti doit transmettre au Centre de formation d'apprentis (CFA) où il est inscrit son dossier comprenant :

- la demande d'aide rédigée sur papier libre et signée par l'apprenti ;
- la copie recto-verso de sa carte nationale d'identité, de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
- la copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins de 12 mois.

Le CFA verse ensuite l'aide à l'apprenti (ou, le cas échéant, à l'école de conduite) puis se fait rembourser du montant par l'Agence de services et de paiement (opérateur public).

Depuis le 1er janvier 2019, le timbre fiscal est électronique



Vous avez besoin d'acheter un timbre fiscal pour obtenir un passeport, un permis bateau, une attestation d'accueil, votre naturalisation, renouveler votre carte nationale d'identité ou votre permis de conduire en cas de perte ou de vol.

**DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019, EN MÉTROPOLE, LE TIMBRE FISCAL EST ÉLECTRONIQUE.
LE TIMBRE FISCAL PAPIER EST SUPPRIMÉ.**

Il peut être acheté sur le site timbres.impots.gouv.fr ou auprès d'un buraliste équipé de l'application "Point de vente agréé".

Le timbre amende continue d'être vendu sous format papier pour permettre le paiement des contraventions lorsqu'elles sont établies sur les carnets à souche de verbalisation.

Le remboursement d'un timbre électronique non utilisé, acheté il y a moins d'un an, s'effectue également sur le site timbres.impots.gouv.fr.

Argent de poche

Le conseil municipal souhaite reconduire l'opération « Argent de Poche » pour les mois de juillet et août prochains. Les jeunes torcéens âgés de 16 ans révolus et de moins de 18 ans qui veulent participer à cette nouvelle opération sont invités à s'inscrire en mairie avant le 31 mai 2019 dernier délai.



Loi Labbé

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

- ⇒ Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- ⇒ Cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- ⇒ Utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- ⇒ Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques* sur www.jardinier-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche (Bais, Argentré du Plessis, Vitré) ou un point de collecte temporaire.

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



NOUS ECRIRE

Vous avez certainement des avis, suggestions ou remarques dont vous voudriez faire part au conseil municipal, cet espace vous est proposé pour vous permettre de nous écrire.

Si vous souhaitez qu'une réponse vous soit apportée personnellement, merci de préciser vos coordonnées.

Nom / prénom..... Adresse / email / tél

.....
.....
.....
.....



DÉCRYPTAGE

La deuxième vie de vos meubles usagés

QUE DEVIENNENT LES MEUBLES ET MATELAS USAGÉS DONT VOUS VOUS DÉBARRASSEZ ? DÉCOUVREZ LES NOUVELLES VIES DE CES PRODUITS À TRAVERS DEUX FILIÈRES LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE.

Encore en bon état ? **Donnez une seconde vie à vos meubles** en les donnant à une association, une recyclerie, ou en les déposant dans les caissons 2ème vie en déchèterie. Vous permettez ainsi à vos produits de prolonger leur existence et d'être utiles à d'autres personnes.

Trop usés ? Place au recyclage !

Quand vous arrivez à la déchèterie, la benne spécialement dédiée aux meubles et matelas usagés vous attend pour y déposer vos produits. Ils seront ensuite renvoyés vers un centre de tri pour être regroupés en famille de matériaux et recyclés en nouveaux produits. Vos meubles en bois pourront ainsi être broyés pour en créer de nouveaux, vos meubles en plastiques deviendront de futurs tuyaux et votre matelas pourra servir à créer de nouveaux articles de literie et même fabriquer des tatamis de judo !



Credits : Eco-mobilier

LE CHIFFRE CLÉ

10 % de papiers sont toujours présents dans les sacs jaunes. Pensez-y ! Tous les papiers se recyclent dans les bornes d'apport volontaire.



EN LIGNE

Réservation de composteurs



1/3 de votre poubelle est composée de déchets fermentescibles qui ont leur place dans un composteur. Pensez à réserver le vôtre et faites de la place dans votre poubelle grise ! Prochaines dates de distribution, conditions et réservation sur :

www.smictom-sudest35.fr/formulaires/demande-de-composteur/

EN BREF

2018 : baisse des ordures ménagères

En 2017, le volume global des ordures ménagères sur le territoire avait diminué de 3,26 % par rapport à 2016. En 2017 la tendance se poursuit à la baisse. Par rapport à 2017, la diminution globale est de 7,06 %, soit - 7,5 % par an et par habitant. Une évolution toujours encourageante en matière de réduction des déchets.



LA TEOMI

Votre espace personnel est ouvert ! Munissez-vous du courrier avec vos codes d'accès pour suivre votre production de déchets en ligne. Rendez-vous sur : www.smictom-sudest35.fr



INFORMATIONS UTILES

SMICTOM Sud-Est 35
28, rue Pierre et Marie Curie - 35500 Vitré
02 99 74 44 47 - contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr

Dans la rubrique « En ligne », du site du SMICTOM Sud-Est 35, je peux obtenir :

- un bac de collecte ou un badge,
- une carte d'accès aux déchèteries,
- un composteur...

Tu as entre 16 et 25 ans ? Viens nous rencontrer !

- ◆ Trouver un emploi : une équipe dédiée à la mise en relation avec les entreprises du territoire (promotion de profil, job dating, visites, immersions, ...)
- ◆ S'orienter, se former : des conseils, informations et des recherches de financements
- ◆ S'engager : une plateforme pour promouvoir le service civique et accompagner les structures dans leurs démarches administratives
- ◆ Partir à l'étranger : un accompagnement au projet et une aide aux démarches en partenariat avec des structures spécialisées
- ◆ Se déplacer : des locations de 2 roues (scooters et vélos électriques) et des dispositifs d'aide au permis de conduire
- ◆ Se loger : un soutien aux démarches administratives en partenariat avec des structures spécialisées
- ◆ Prendre soin de soi : des actions de prévention sur la santé et un accompagnement aux démarches d'accès au droit

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

9 place du Champ de Foire

35500 Vitré

02.99.75.18.07

contact@missionslocale-paysdevitre.fr



Concours de pêche



Un concours de pêche communal est organisé par la commission jeunesse le 1er Mai 2019 à partir de 10h au Vivier du presbytère. Une participation de deux euros est demandée pour contribuer au financement de la sortie à Cobac Parc prévue le 10 juillet 2019 pour les jeunes nés entre 2001 et 2003.

A vos cannes à pêche !

La commission jeunesse

SORTIE COBAC PARC

Une journée est organisée par la commission jeunesse dans le parc d'attractions de cobac parc, pour les jeunes nés entre 2001 et 2003 inclus. Pour la réalisation de cette journée des parents devront se porter volontaires pour emmener.

NOM/PRÉNOM _____

Adresse mail : _____

Numéro de téléphone : _____

- JE SERAI PRÉSENT ET PEUX EMMENER
- JE SERAI PRÉSENT MAIS NE PEUX PAS EMMENER
- JE NE POURRAI PAS ASSISTER À CETTE JOURNÉE

POUR LA BONNE ORGANISATION DE CETTE JOURNÉE IL EST PRIÉ DE RENDRE L'INSCRIPTION AVANT LE 1 MAI À LA MAIRIE

LE :
10
07
19

Festival DésARTiculé

La 15ème édition du festival désARTiculé se déroulera du 15 juin au 7 juillet 2019

dans 7 communes du Pays de Vitré :

Bais, Taillis, St Germain du Pinel, Vergéal, Moulins, Louvigné de Bais et Martigné-Ferchaud

Il y en aura pour tous les goûts : théâtre, musique, hip-hop, etc. !

Il y en aura pour tous les âges.

Il y aura des marchands de légumes à Taillis, des « Vedette » à Moulins,

...et même les 3 mousquetaires à Vergéal !



Les 3 Valoches seront à Taillis le 16 juin...



..« l'Histoire les 3 Mousquetaires... racontée à 2 en une 1/2 heure » à Vergéal le 23 juin...



et «les Vedettes» à Moulins le 29 juin.

Gratuit dans toutes les communes, **prix libre** à Moulins

Pour savoir où sont situés les endroits « désARTiculés » de cette année pour attiser vos yeux, vos zygomatiques et vos oreilles, et pour vous concocter un beau programme,

rendez vous sur www.ruedesarts.net

Rue des Arts œuvre depuis 2004 à faire des Arts de la Rue un vecteur d'égalité entre les citoyen.ne.s.

En adhérant à Rue des Arts, vous soutenez :

- la diffusion de spectacles d'Arts de la Rue (Théâtre, cirque, fanfares, marionnettes...), même en milieu rural !

Pour s'amuser, s'ébahir, s'étonner ensemble mais aussi se rencontrer au gré des villages...

- les « résidences » d'artistes

Pour permettre aux Cies de disposer d'un lieu afin de créer leurs spectacles

- les actions culturelles à destination de tous les publics

- Pour permettre la rencontre entre artistes et habitant.e.s (établissements

scolaires, centres sociaux, maisons de retraite,...)

- la professionnalisation d'une partie de l'équipe de l'association

Pour créer des emplois de qualité dans le secteur culturel

Pour que cette belle aventure humaine et artistique puisse tout simplement se poursuivre...

L'adhésion est une autre forme énergisante d'engagement à nos côtés!

Adhésion à partir de 10€ (sur le site web ou à la Métrie / 35680 - Moulins)

VERGÉAL

2 spectacles de rue **Gratuits**

Dimanche 23 juin 2019

Parking de l'école à partir de 10h00

"Accroche toi si tu peux"
dho de jonglage
et

"La plus petite fête foraine du monde"
spectacle théâtral

Restauration sur place

Organisé par
Léziarts
de Torcé à Vergéal et vice versa

dans le cadre du
Festival Désarticulé

Compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2019

Jardins du Presbytère

Dans le cadre des travaux, un cabinet a été choisi pour la réalisation des études de sol du site : 3 cabinets ont répondu à la sollicitation : Fondouest (St Grégoire), CSOL environnement (St Grégoire) et Géotechnique Ouest (Angers) ; c'est le cabinet le moins disant qui a été retenu : CSOL environnement en accord avec l'architecte maître d'œuvre du projet Atelier K.

Vestiaires de foot / salle des sports

Les travaux rendus nécessaires suite aux dégâts des eaux survenus dans les nouveaux vestiaires du foot sont désormais terminés (carrelage, placo-plâtre...) et les locaux ont été rendus à leurs utilisateurs courant février 2019.

Les portes intérieures de la salle des sports seront prochainement repeintes par l'entreprise Samuel Martin (de Torcé) afin de poursuivre l'opération de rénovation de cette infrastructure. Un tapis de protection du nouveau sol sera posé sur le passage fréquemment utilisé entre l'entrée principale de la salle et le foyer. Il restera à colmater des fuites qui surviennent au niveau du toit (des devis sont en cours).

Bibliothèque

Une convention est signée avec Vitré communauté pour l'adhésion de notre bibliothèque municipale au réseau de Lecture publique proposé par l'EPCI.

Cavernes

Lors de l'agrandissement du cimetière, un espace cinéraire avait été créé comprenant un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres. Il avait été également prévu des emplacements nus pour caveaux destinés à recevoir exclusivement des urnes, dits « cavernes ».



Ces dernières pourront être acquises par les familles intéressées par cette solution funéraire auprès de la commune au prix de 185 € (auquel il faudra ajouter le tarif de la concession pour une durée de 15 ou 30 ans).

Tarifs municipaux

Les tarifs de location des salles polyvalente et MDA ont été rediscutés et arrêtés comme indiqué à la page 2 de cet Echo de Torcé.

Le Pré Clos

La municipalité a demandé au promoteur du lotissement du Pré Clos de procéder à la réalisation des travaux de voirie de la dernière tranche afin de permettre l'accès sans risques aux habitants qui ont déjà aménagé dans les pavillons concernés.

Compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2019

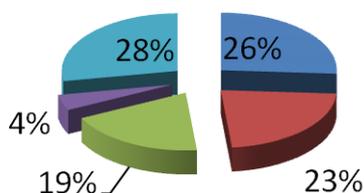
Vote du budget

Le Budget 2019 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement 1 031 230,00 €

Dépenses de fonctionnement

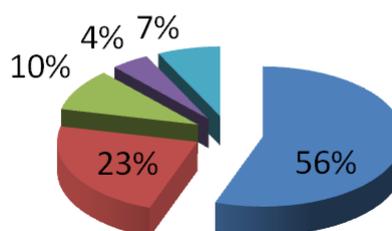
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante (Participations Ecoles, subventions Associations, indemnités Elus...)
- Charges financières (intérêts des emprunts)
- Virement à la section d'investissement



Section d'investissement 2 030 668,98 €

Recettes de fonctionnement

- Impôts locaux
- Vitré Communauté
- Dotations de l'Etat
- Autres recettes
- Locations



Les principales dépenses d'investissement prévues pour 2019 sont :

- ◆ Site du Presbytère
- ◆ Voirie (VC3, trottoirs rue de la Motte,..)
- ◆ Rénovation de l'éclairage public rue de Vitré et rue de la Mairie
- ◆ Eglise (murs intérieur et drainage extérieur)
- ◆ Révision du Plan Local d'Urbanisme (poursuite de l'étude)
- ◆ Travaux divers bâtiments communaux (extension bar/épicerie, bardage MDA...)
- ◆ Acquisition de petit matériel divers (remplacement du véhicule C15, nacelle, transpalette...)

Le compte Administratif 2018 est arrêté :

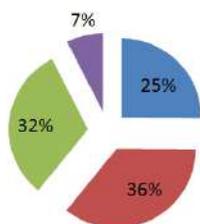
En section de fonctionnement :

Dépenses : 613 471,22 €

Recettes : 945 651,18 €

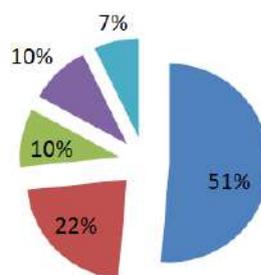
Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante (Participations Ecoles, subventions Associations, indemnités Elus..)
- Charges financières (intérêts des emprunts)



Recettes de fonctionnement

- Impôts locaux
- Vitré Communauté
- Dotations de l'Etat
- Autres recettes
- Locations



En section d'investissement :

Dépenses : 669 893,23 €

Recettes : 501 629,23 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2018 :

◆ Acquisition de matériel divers	8 146 €
◆ Travaux avant réouverture épicerie	4 500 €
◆ Aménagement divers Bâtiments communaux	12 068 €
◆ Voirie	6 000 €
◆ Rénovation éclairage public	33 727 €
◆ Rénovation sol et bardage salle des sports	143 650 €
◆ Révision du Plan Local d'Urbanisme	6 480 €
◆ Aménagement devant la Mairie	271 120 €
◆ Site de Vassé	3 390 €
◆ Eglise – Beffroi	5 688 €
◆ Chemin de la Gatellerie	36 855 €
◆ Remboursement du capital des emprunts	128 605 €

Vote des subventions aux associations

Associations locales	AMVAT	300,00 €	
	Club de la détente	800,00 €	
	Club de la détente - entretien chemins randonnée	350,00 €	
	Anciens Combattants	170,00 €	
	OGEC (cantine-garderie)	10 000,00 €	
	APEL	1 850,00 €	
	APEL - classe découverte	90 € / élève	
	AFR - CSF Torcé	15 500,00 €	
	Club Saint-Médard	2 000,00 €	
	TVFC - Torcé Vergéal Football Club	1 200,00 €	
	Les lés'arts de Torcé à Vergéal et vice versa	150,00 €	
	Associations extérieures	Amicale cantonale donneurs de sang	45,00 €
		Comice agricole pays d'Argentré du Plessis	200,00 €
APEL du collège St Joseph Argentré du Plessis		80,00 €	
Ass. Culturelle du collège les Rochers Sévigné		30,00 €	
ADMR Argentré du Plessis		100,00 €	
La prévention routière		60,00 €	
Bistrot Mémoire (Alzheimer)		60,00 €	
Episol Vitré		150,00 €	
Assoc locale d'enfants hospitalisés - Rêve de Clown		100,00 €	
Burkina 35		200,00 €	
Misson catholique sœurs de Rillé		150,00 €	
Pollinis		50,00 €	
Bagad Dor Vras (10 ans)		150,00 €	

Taux d'imposition

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux actuels d'imposition pour l'année 2019.

Lotissement des Bruyères

2 compromis (sur les 3 lots proposés) sont signés.

Participation citoyenne

Suite à la réunion publique organisée fin janvier à laquelle une centaine de personnes de Torcé et Etrelles ont participé, le dispositif va bientôt être mis en place sur la commune après qu'un protocole spécifique sera signé entre les maires, le sous-préfet, le procureur de la République, le Colonel de Gendarmerie... Des panneaux d'information seront aussi prochainement installés aux abords de la commune informant de la mise en place de ce dispositif «participation citoyenne». Espérons que ces panneaux aient un effet « dissuadeur » sur les personnes mal intentionnées !

Epicerie

Les travaux d'agrandissement étant terminés, il est proposé une réévaluation du loyer de l'épicerie en fonction de la surface supplémentaire.
Le fonds de commerce va être acheté par la gérante.

Bâtiment parascolaire

Il devenait urgent de procéder à la rénovation de l'espace cantine scolaire mis à la disposition des enfants de l'école : la cuisine de la restauration scolaire va être entièrement rénovée ce qui la rendra, de plus, beaucoup plus fonctionnelle pour les utilisatrices : deux études ont été réalisées par les sociétés Alliance Froids et Quietalis ; la société Alliance Froids est retenue et devrait réaliser les travaux en mai prochain. A noter que le lave-vaisselle actuellement utilisé à la cantine et qui sera donc remplacé sera installé à la MDA.

Semaine ELI (Espace Loisirs Itinérants)

La municipalité a souhaité proposer aux jeunes de 10 à 17 ans une semaine d'activité ELI. Cette semaine aura lieu pendant la seconde semaine des vacances de printemps (du 15 au 19 avril). Une mutualisation était prévue avec la commune de Vergéal, mais à priori aucun jeune de Vergéal n'était intéressé et ce sont 24 jeunes de Torcé qui participeront à cette session.
Une autre semaine ELI est prévue à Vergéal (toujours dans le cadre d'une mutualisation entre les deux communes) du 8 au 12 juillet 2019. Les dossiers d'inscriptions seront à retirer à la mairie de Torcé.

Divers

Une étude va être faite sur l'opportunité d'installer un système de ventilation dans la salle des sports.

Les travaux d'étanchéité de la toiture devraient être réalisés par l'entreprise de couverture Tourneux prochainement.

- Le préau et le barbecue prévus dans le cadre du réaménagement du site de la mairie sont en cours de réalisation par l'entreprise Henry clôturant ainsi cette opération de réaménagement /embellissement. Une petite cérémonie d'inauguration sera organisée le samedi 4 mai à 11h30.

- Achat de matériel pour les services techniques : un transpalette, une nacelle et une balayeuse (pour la salle des sports) seront achetés ainsi qu'un petit véhicule utilitaire en remplacement du C15 devenu hors d'usage.

- Les 12 peupliers du site de Vassé (côté bois) deviennent dangereux pour les promeneurs en raison du risque de chutes de branches : un bucheron professionnel viendra les couper dans le courant de la seconde quinzaine d'avril.

Informations paroissiales

Profession de Foi	Samedi 08 juin 2019	Argentré du Plessis	18h00
Profession de Foi	Dimanche 09 juin 2019	Etelles	10h30
1 ^{ère} Communion	Dimanche 26 mai 2019	Etelles	10h30
1 ^{ère} Communion	Dimanche 02 juin 2019	Argentré du Plessis	10h30
1 ^{ère} Communion	Dimanche 16 juin 2019	Le Pertre	10h30

Vitré Communauté



Et si vous réduisiez votre facture énergétique et amélioriez le confort de votre logement ?

vous accompagne

Suite au bureau communautaire en date du 14 janvier 2019, Vitré Communauté a conclu un partenariat avec le groupe La Poste concernant le programme DEPAR (Diagnostic Energétique pour Accompagner la Rénovation). Ce programme consiste en un repérage des ménages en situation de précarité énergétique, suivi d'une sensibilisation aux usages économes en énergie et d'un diagnostic du logement pour orienter vers des dispositifs d'accompagnement à la rénovation.

La mise en œuvre du programme sera réalisée dans un premier temps par **les facteurs du groupe La Poste, qui déposeront lors de leur tournée un courrier de présentation du programme auprès de 7000 foyers ciblés**, répartis sur les 46 communes de l'agglomération. Ce courrier annonce le passage ultérieur du facteur qui réalisera un questionnaire d'éligibilité au programme.

Le courrier sera envoyé de manière progressive, entre le 25 février et le 20 juillet 2019.

Les foyers éligibles et intéressés bénéficieront ensuite d'une visite assurée par l'association SOLIHA 35, qui leur remettra un kit « éco gestes » et effectuera un diagnostic technique du logement. Un maximum de 110 foyers pourra en bénéficier.



Visites chez les producteurs les mercredis 10 et 17 avril

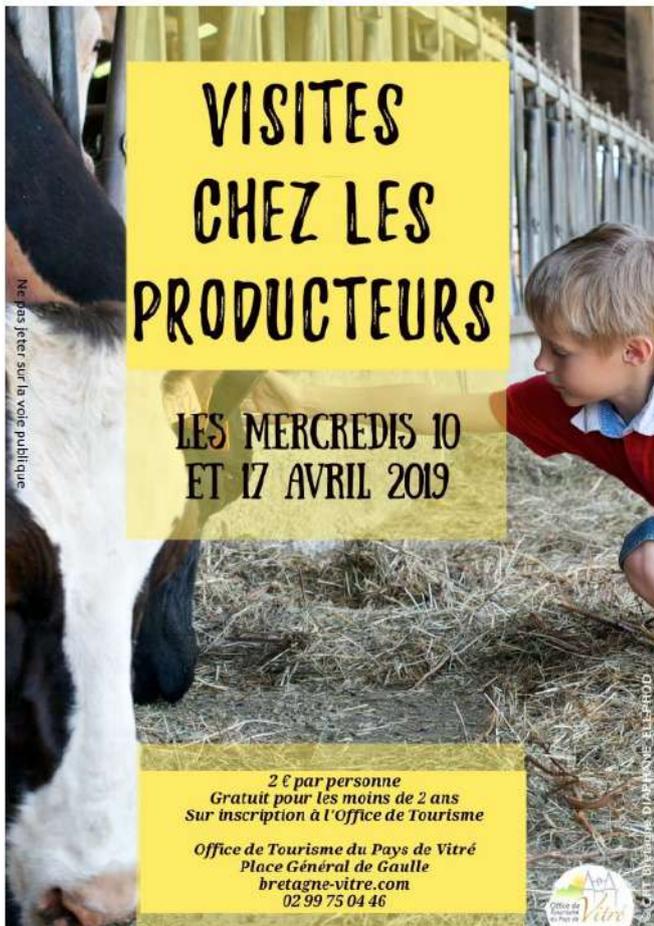
Des producteurs vous ouvrent leur porte pendant les vacances scolaires d'avril les 10 et 17 avril. Ils proposent des visites guidées de leur exploitation pour faire partager leur passion et découvrir leur métier et savoir-faire.

Mode d'emploi :

Je m'inscris à l'office de tourisme du pays de Vitré.

J'obtiens l'adresse et les renseignements nécessaires lors de l'inscription obligatoire.

Je me rends sur place par mes propres moyens et règle au producteur.



Programme :

- **La fromagerie du Mézard à Erbrée : mercredi 10 avril à 15h30**

Fromagerie artisanale. Lait de vache biologique. Affinage et commercialisation. (Prévoir des chaussures sans talons hauts).

- **Aux Bonnes Herbes à Bais : mercredi 10 avril à 14h30**

Balade, reconnaissance et utilisation de quelques plantes sauvages... Dégustation. (Prévoir des vêtements et chaussures adaptés suivant la météo).

- **Ferme de la Gaulayrie à Pocé-les-Bois : mercredi 10 avril à 15h**

Elevage de lapins et porcs sur paille. Ferme à taille familiale en agriculture raisonnée. (Prévoir des chaussures fermées).

- **Le Clos des Sources à Vitré : mercredis 10 et 17 avril à 10h**

Culture de tomates sous serre et sur substrat. Culture de divers légumes d'été et fraises.

- **AZALANE à Saint M'Hervé : mercredis 10 et 17 avril à 11h et 14h30**

Découverte des vertus du lait d'ânesse, traite, caresses, balade et dégustation.

- **Le jardin champêtre de Balazé : mercredi 17 avril à 14h30**

Ruche pédagogique, verger, observatoire d'oiseaux, activité « comptage de papillons »...(Prévoir des chaussures fermées). Activités en extérieur.

- **Pains bios de la Branchette et Mademoiselle FAYEL : mercredi 17 avril à 14h30**

Production et transformation à la ferme : du blé au pain et du lait à la crème glacée. (Prévoir des chaussures fermées).

NB : les articles proposés dans la rubrique « vie associative » sont rédigés par les associations elles-mêmes.

CLUB DE LA DÉTENTE

Rencontre du club de la détente et le centre de loisirs

Vendredi 4 janvier, quelques membres du club de la détente sont venus accompagner les enfants et les personnes qui les encadrent pour partager la galette des rois



Concours de belote du club

Le vendredi 8 février, 138 équipes réparties sur les communes du secteur d'Argentré du Plessis et des communes environnantes sont venues participer au concours de belote organisé par le club de la détente



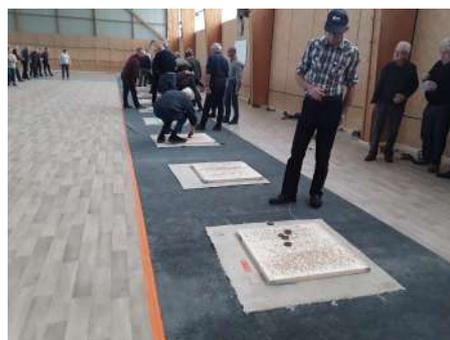
Galette des rois club de la détente

Jeudi 10 janvier, 65 adhérents sont venus partager la galette des rois en présence de M. le Maire



Concours de palets du club

Le lundi 11 mars, 52 équipes du secteur d'Argentré du Plessis et des communes environnantes sont venues participer à notre concours de palets dans une belle ambiance, 3 équipes ont fait 4 parties gagnées, félicitations à ces 3 équipes et merci à tous les participants.



Gai Savoir

Le club de la détente organisait un après-midi gai savoir pour le secteur d'Argentré du Plessis animé par Claude CANON, 55 personnes y ont participé.

Assemblée générale du club de la détente

Jeudi 24 janvier, 112 adhérents sont venus assister à l'AG du club à la salle des sports, l'AG s'est déroulée en fin de matinée suivie d'un repas



Manifestations 2^{ème} trimestre 2019

- Jeudi 11/04 : Sortie à Plouguenast
- Lundi 29/04 : Concours de belote territorial salle des sports à 9h
- Mardi 07/05 : Repas de secteur d'Argentré du Plessis, salle de St Germain du Pinel
- Mercredi 12/06 : Fête de l'amitié Gmouv35 à Maure de Bretagne
- Mardi 25/06 : Repas du club de la détente au restaurant "Le Privilège"



Activités Familiales : samedi 03 février 2019, s'est tenu notre 2^{ème} après-midi familles

Une quarantaine de personnes (enfants, parents et grands-parents, ...) se sont réunis à la Maison de l'Enfance afin de partager un moment convivial autour des jeux de sociétés.



Accueil de loisirs : vacances d'hiver, du 11 au 22 février 2019

En moyenne 22 enfants âgés de 3 à 12 ans ont fréquenté l'accueil de loisirs pendant ces dernières vacances. Le fil rouge était « Sortez vos pullovers ! ».

Temps forts des vacances : sortie piscine, cinéma, grand jeu « l'Age de Glace ». Sans oublier, les rencontres intergénérationnelles avec le club Détente de Torcé autour du palet et du tricot.

Deux après-midis spécifiques aux 8/12 ans ont été proposés : multisports et projection de peinture.



Carnaval : 4ème édition

Notre traditionnel défilé du Carnaval s'est déroulé le vendredi 22 février à 16h00 dans les rues de Torcé. Il s'est terminé par un goûter festif au foyer. En plus des 25 enfants inscrits à l'accueil de loisirs, une trentaine de personnes (parents, enfants, grands-parents, ...) ont pris part à ce défilé ensoleillé !

Un grand merci aux communes de Torcé et Vergéal ainsi qu'aux jeunes de Vergéal pour leur aide dans l'organisation de ce projet.

Rendez-vous l'an prochain pour la 5ème édition !!



Dates à retenir :

Vacances de printemps du 08 au 19 avril 2019 : inscriptions jusqu'au mercredi 27 mars 2019.

Vendredi 24 mai 2019 à 20h30 : **assemblée générale à la maison de l'enfance**. Présentation de l'équipe et du programme de l'été. Début des inscriptions pour nos activités de l'été (centre et mini camps).

Vacances d'été : présence le mardi 04 juin à l'école de Torcé pour ceux qui n'auraient pas pu venir à l'AG.

Mini-camps du 22 au 26 juillet 2019 : pré-inscription du mercredi 15 au vendredi 24 mai. Inscription définitive à partir du 25 mai 2019. *Attention seulement 16 places disponibles*. Activités prévues sur place : baignade, escalade, cerf-volant, kayak, ...

Accueil de loisirs du 08 juillet au 02 août : inscription du samedi 25 mai au mercredi 19 juin 2019 selon places restantes.

Accueil de loisirs du 26 au 30 août : inscription du samedi 26 mai au mercredi 17 juillet 2019 selon places restantes.

UNC de Torcé : une exposition le 8 mai 2019

Le 8 mai 2019, aura lieu une exposition d'anciens véhicules militaires qui ont servis au débarquement 39/45. Ces derniers ont été rénovés par des personnes de la région. Par des contacts personnels, il leur a été demandé de les exposer, ils ont répondu par l'affirmatif, nous en sommes fiers, nous les remercions.

L'exposition débutera à partir de 09h30, place Saint-Médard, au Presbytère ainsi que sur le parking de la MDA. Un accord a été convenu avec la Mairie, un fléchage sera mis en place. Nous comptons sur la présence des enfants pour encadrer les véhicules.

La cérémonie du 8 mai se déroulera comme d'habitude. Tous les élus et les associations doivent porter le message pour faire perdurer ces cérémonies militaires.

Responsables de l'exposition :

Yves BELLIER 06.11.99.22.53

Guillaume LHOTELLIER 06.30.89.98.08

Anciens combattants



SAMEDI 27 AVRIL 2019 - 14h

Au complexe sportif

ACTIVITÉS RALLYE

14H – 17H45 ENV.

- Run & Bike (apporter 1 vélo + 1 casque* par équipe)
- Volley assis
- Speedminton
- Zumba
- Fitness

*Prêt de casque possible



SM-TORCE

ACTIVITÉS POSSIBLES HORS RALLYE :

Belote, palet, marche autour de Torcé...

RALLYE DE LA ST MÉDARD

**JOURNÉE SUIVIE
D'UN REPAS DANSANT**

1 ÉQUIPE

de 4 à 6 PERSONNES

pour toutes les activités,
avec 1 adulte minimum par équipe.
Bulletin d'inscription
au verso.

VENEZ VOUS AMUSER !

N'HÉSITEZ PAS À CONVIER FAMILLE, VOISINS, AMIS...

La section course à pied compte 36 adhérents qui se retrouvent le mercredi soir et dimanche matin dans la bonne humeur .

Le second trimestre 2019 débute par des nouveaux défis à relever pour quelques adhérents comme les marathons de Saumur, Paris et Cheverny .

Typhaine Gravot va courir son premier marathon et Kenny Renaux va tenter de battre son record à Saumur.

5 adhérents vont participer à l'Ultra Marin de Vannes du 27 au 30 juin sur des distances différentes : Franck Bignon et Olivier Racapé sur le Grand Raid 177 km, Gaëtan Huline, Romuald Brière et David Debois sur le Trail 56 km.

Tout le club est derrière eux pour les encourager dans ces épreuves.

Le 12 mai prochain Courir à St Médard accueillera les clubs d'Argentré, Vitré, Châteaubourg, La Guerche et St Aubin des Landes pour une sortie conviviale sur les sentiers torcéens, un pot de l'amitié sera offert à l'issue de cette sortie.

Courir à St Médard



cettefoisjevote.eu

Élections européennes

26 mai 2019



Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**. C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années**.

Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



705 *

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



79 *

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019**, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevote.eu

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.toutelurope.eu



www.europedirectfrance.eu

